

Entre les soussignés :

SUPERY Nicolas demeurant à FERME DE MOUSSOUNE 09290 MAS D'AZIL - Tel: 06 73 35 86 18 - Email: moussouneproductions@gmail.com

Ci-après dénommé **le producteur** de première part

Et : demeurant

Email : Tél :

Ci-après dénommé(s) **le/la consommateur.trice** de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous préchetonns une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du consommateur par le producteur en champignons que le consommateur s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de l'année civile, selon un calendrier de livraisons régulières fixé à 10 livraisons de janvier à décembre (**pas de livraison en juillet ni août**).

Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant le panier doit être annexée au contrat et en faire partie intégrante. Cependant, le producteur se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DÉFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de récolte et production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.).

En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un panier, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

Le producteur s'engage à produire des champignons, objets du présent contrat, loin des grandes cultures et uniquement sur des plantes spontanées et naturelles, dans le strict respect des règles et des normes sanitaires ainsi que vétérinaire de production, de conservation. Il s'oblige notamment à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au consommateur, à en assurer la parfaite conservation jusqu'à livraison, et à en préciser la date limite de consommation.

Il informera autant que de besoin les amapien.nes sur les modalités de récolte et de conservation des champignons.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, le producteur procèdera à 10 livraisons selon le calendrier annexé, de 18h00 à 19h00 sur la place de Millane à Pamiers (09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. Le producteur garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution.

Si le consommateur est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son panier en ses lieux et place par une personne de son choix.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de € Pour l'année 2025.

Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Ce prix a été déterminé en fonction des coûts de production et des besoins du producteur. Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre **MOUSSOUNE PRODUCTIONS** que le consommateur adressera au producteur (via la référente) à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

- Une seule fois, soit 1 chèque de€
- Trois fois sans frais ni intérêts, chacun du montant du 1/3 de la commande globale.
- Dix fois sans frais ni intérêts, chacun du montant de la commande concernée.

Dans ces deux derniers cas, le producteur présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement de manière régulière. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au producteur, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers le ... /... /..... en deux exemplaires originaux.

Le producteur

Le/la consommateur.trice

Référente « Champignons » : Fabienne Alaplantive – Chemin de Tardibail – 09100 Saint Jean du Falga
Tel: 06 08 56 13 71 – Email: fabienne.alaplantive@gmail.com

Contrat Champignons – 2025

**À compléter, signer, et remettre à la référente (Fabienne Alaplantive) avec la page précédente.
Vous pouvez également déposer le tout dans la bannette « champignons » du local de distribution.
Pensez à y joindre le ou les chèques.**

Prénom NOM : / Tél : / Mail :

2025			23/01	20/02	20/03	17/04	22/05	19/06	18/09	23/10	20/11	18/12
Shiitakés frais	340g	5,00 €										
	670g	10,00 €										
	1kg	15,00 €										
Shiitakés déshydratés	50g	8,60 €										
	100g	16,80 €										
Pleurotes frais	390g	5,00 €										
	770g	10,00 €										
	1kg	13,00 €										
Pleurotes déshydratés	50g	7,50 €										
	100g	14,60 €										
Tartinades végétales 100g	Shiitaké figue	4,30 €										
	Shiitaké gingembre	4,30 €										
	Houmous de shiitaké	4,40 €										
	Houmous de pleurote	4,40 €										
	Shiitaké marin	4,70 €										
	Tapenade au shiitaké	4,50 €										
	Pleurote forestière	4,70 €										
	Shiitaké forestier	4,70 €										
Shiitaké piment	4,40 €											
TOTAL												

SIGNATURE :

Si vous annulez votre contrat, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT (à compléter et signer)

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au producteur.

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement « champignons » daté du .../.../... d'un montant total de :.....€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Référente « Champignons » : *Fabienne Alaplantive – Chemin de Tardibail – 09100 Saint Jean du Falga
Tel: 06 08 56 13 71 – Email: fabienne.alaplantive@gmail.com*

appam' AMAP - appaméenne Association pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne – appamamap@gmail.com - www.apam-amap.org - www.amapreseau-mp.org